

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB : CHATEAU GOINTIER

E-MAIL : thblanchet@orange.fr

TÉLÉPHONE : 0675032843

ORGANISATEUR TECHNIQUE : THIERRY BLANCHET

N° D'ÉPREUVE FFM : 438

DATE : 11 octobre 2026

LIEU : CHATEAU GONTIER circuit Guy BLANCHET

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Francis MEHAT	Licence :	017031
Président du Jury ou Arbitre*	Franck LEGRIS	Licence :	179400
Membre du Jury	Sylvie DEBRAY	Licence :	462191
Membre du Jury	Pierrot LEROYER	Licence :	015561
Commissaire technique responsable	Joel MARCHAND	Licence :	016418
Responsable du chronométrage	Murielle LARDEUX	Licence :	026205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Trophée Grand Ouest Side car cross	Pilote : 15 ans Passager: 14 ans		De 350 à 750cc en 2 temps De 350 à 1000cc en 4 temps	35€ euros (engagement auprès de Bastien Marchand)
Solo national	13 ans		Classe 2,3,4 à partir de 125cc 2 temps	37 euros (engagement auprès du club)
Ch de ligue 125cc	13 ans		125cc 2 temps	37 euros via engagesport
Ch de ligue espoirs 85cc +12 ans	12 ans	16 ans	85cc 2temps et 150 4 temps	36 euros via engagesport
Ch de ligue espoirs -12 ans	9 ans	11 ans	85cc 2 temps	36 euros via engagesport

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Mourad NEDJAR**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Chateau Gontier**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **10mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit de moto cross Guy BLANCHET**

Adresse **Route de Marigné Peuton CHATEAU GONTIER**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1460 mètres**

Largeur minimum de la piste **6 mètres**

Largeur de la grille **37 mètres**

Longueur de la ligne droite de départ **75 mètres**

Nombre d'OCP* **20**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : **24 mai 2026**

MOTO-CLUB
CHATEAU-GONTIER
Président

VISA DE LA LIGUE

DATE : **08/06/2026**

LIGUE
MOTO DES
PAYS DE
LA LOIRE

Signature numérique
de LIGUE MOTO DES
PAYS DE LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO
DES PAYS DE LA LOIRE,
o, ou,
email=liguepaysdelaloir
e@ffmoto.com, c=FR
Date : 2026.06.08
10:41:50 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE : **10/06/2026**

NUMÉRO : **26/0581**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

HORAIRES PREVISIONNELS*

The logo of the Fédération Française de Moto (FFM) is located in the top right corner. It features the word "MOTO" in a large, bold, sans-serif font. Below it, the words "FÉDÉRATION FRANÇAISE" are written in a smaller, bold, sans-serif font. The entire logo is contained within a shield-like shape with a pointed bottom.

LIEU: Chateau Gontier

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
16H00 à 20H00	Contrôles administratifs		
16H00 à 20H00	Contrôles techniques		

MOTO-CLUB : CHATEAU GOINTIER

DATE : 11 OCTOBRE 2026

LIEU : CHATEAU GONTIER

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
07H00 à 08H30	Contrôles administratifs	TOUTES CATEGORIES	
07H00 à 08H30	Contrôles techniques	TOUTES CATEGORIES	
08H30 à 08H45	Essais Libres	Nationale solo	15 mn
08H50 à 09H05	Essais Libres	TGO Side car	15 mn
09H10 à 09H30	Essais Libres + Chronos	Ligue espoirs 85cc	5 mn et 5 mn
09H35 à 09H55	Essais Libres + Chronos	Ligue 125cc groupe A	5 mn et 15 mn
10H00 à 10H20	Essais Libres + Chronos	Ligue 125cc groupe B	5 mn et 15 mn
10H20 à 10H40	Entracte		20 mn
10H40 à 10H55	Essais Chronométrés	Nationale solo	15 mn
11H00 à 11H15	Essais Chronométrés	TGO Side car	15 mn
11H20 à 11H40	Manche 1	Ligue espoirs 85cc	15 mn et 1 tour
11H45 à 12H05	Manche 1	Ligue 125cc	15 mn et 1 tour
	Repas		
13H30 à 13H55	Manche 1	Nationale solo	20 mn et 1 tour
14H00 à 14H25	Manche 1	TGO Side car	15 mn et 2 tours
14H30 à 14H50	Manche 2	Ligue espoirs 85cc	15 mn et 1 tour
14H55 à 15H15	Manche 2	Ligue espoirs 125cc	15 mn et 1 tour
15H15 à 15H35	Entracte		20 mn
15H35 à 16H00	Manche 2	Nationale solo	20 mn et 1 tour
16H05 à 16H30	Manche 2	TGO Side car	15 mn et 2 tours
16H35 à 16H55	Manche 3	Ligue espoirs 85cc	15 mn et 1 tour
17H00 à 17H20	Manche 3	Ligue 125cc	15 mn et 1 tour
17H20 à 17H40	Entracte		20 mn
17H40 à 18H05	Manche 3	Nationale solo	20 mn et 1 tour
18H10 à 18H35	Manche 3	TGO Side car	15 mn et 2 tours
18H45	Remise des Prix		
19H30	Fin		

Longueur circuit : 1460 mètres

Echelle 1:1000

CIRCUIT de MOTO-CROSS Guy BLANCHET

Moto-Club Château-Gontier

Le 24/04/2025



Nombre de commissaires mini: 16





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB CHATEAU GONTIER
5,RUE RENE PAILLARD - 53200 SAINT-FORT

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22590027304-2026-03327** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTO CROSS** se déroulant à **CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE** du **10/10/2026** au **11/10/2026**.

Cette attestation est valable du **10/10/2026** à **14h00** au **11/10/2026** à **21h30**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à La Défense, le **2 juin 2026**

Pour la société,

Corinne CALENDINI
Directrice Vie individuelle et IARD

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.